

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 242/2025

A L'ETABLISSEMENT RAYHAN/ITCOM

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/DAON/OVDA/DG/CGPMP-SP/2025, conclu avec l'Office des Voies de Desserte Agricole, pour un montant total hors taxe francs congolais deux cent vingt-quatre millions huit cent douze mille cinq cent (CDF 224 812 500,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais un million cinq cent septante trois mille six cent quatre-vingt-sept, cinquante centimes (CDF 1 573 687,50), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 22/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Didier DJIMI NGALO
Directeur Général Adjoint